



Le Gouverneur

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU SUD-KIVU



**ARRETE PROVINCIAL N°24/239/GP/SK/2024 DU 18/07/2024 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE N°24/236/GP/SK DU 27/06/2024 PORTANT NOMINATION DES MINISTRES ET DES SECRETAIRES EXECUTIFS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU SUD-KIVU**

**Le Gouverneur de Province,**

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 3, 123, 195 et 198 ;

Vu la Loi n°08/012 du 30 juillet 2012 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces, telle que modifiée et complétée par la loi n°13/008 du 22 janvier 2013, spécialement en ses articles 23, 63, 64 et 65 ;

Vu la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, spécialement en ses articles 4 et 5 ;

Vu le Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°81-067 du 07 mai 1981 portant Règlement d'administration relatif à la discipline ;

Vu l'Ordonnance Présidentielle n°24/050 du 05/06//2024 portant investiture du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Vu l'arrêt RCE 002 du 18/05/2024 de la Cour d'Appel de Bukavu portant proclamation des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;

Revu l'Arrêté Provincial n°24/236/GP/SK du 27/06/2024 portant nomination des Ministres et Secrétaires Exécutifs du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°08/002/GP/SK du 21 juin 2008 portant attributions des Ministères Provinciaux et du Secrétariat Exécutif du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu ;

Vu l'Arrêté provincial n°21/138/GP/SK du 22/09/2021 portant organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels provinciaux, Commissariats généraux et Secrétariat Exécutif du Gouvernement provincial du Sud-Kivu ;

Attendu qu'il s'avère important de nommer des Ministres Provinciaux à même de relever les défis auxquels est confrontée la Province dans le contexte actuel ;



Le Conseil des Ministres entendu,

Vu la nécessité et l'urgence ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Sont nommées aux postes des Ministres provinciaux, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1. Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières : **Monsieur KHASHA MURHULA Albert**
2. Ministre des Finances, de l'Économie, de l'Industrie, du Commerce, de l'Entrepreneuriat et de la Fonction Publique : Madame **MASIRIKA NGANIZA Dorothée**
3. Ministre du Plan, du Budget, et de la Promotion des investissements : **Monsieur KASAZA NYAMALYONKO Museven ;**
4. Ministre des Infrastructures, des Travaux publics, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Affaires Foncières, de l'aménagement de la Province et des hydrocarbures : **Monsieur KIBONGE BABINGWA Georges ;**
5. Ministre de la Justice, des Droits humains, du Genre, de la Famille et Enfant et des personnes vivant avec handicap : **Monsieur MAYANI SHINDANO Faustin ;**
6. Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire, de la Pêche et l'Élevage, de développement rural, de l'Environnement, de l'Economie verte, de la Communication et Média et porte-parole du Gouvernement : **Monsieur LUGANYWA BASHIZI KABI Didier ;**
7. Ministre des Transports, voies de communications et des relations avec l'Assemblée provinciale : **Monsieur BIRENGERENGE MWINGI Paulin ;**
8. Ministre des Mines, de l'Energie et des ressources hydrauliques : **Monsieur BITIJULA MAHIMBA Martin ;**
9. Ministre de l'Education, de la Recherche, de la Culture et Arts, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports et Loisirs : **Madame CIJANGA BALEMBA Catherine ;**
10. Ministre de la Santé publique, de l'Emploi et du Travail, des affaires sociales, des actions humanitaires, du bien-être et de la Solidarité : **Monsieur WALULIKA MUZALIWA Théophile.**



**Article 2**

Sont nommées aux postes des Secrétaires Exécutifs les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1. Secrétaire Exécutif du Gouvernement : **Madame NABUCI CAMUNANI Espérance** ;
2. Secrétaire Exécutif Adjoint en charge des Affaires juridiques, politiques et Administratives : **Monsieur BISIMWA YABE NTAYITUNDA** ;
3. Secrétaire Exécutif Adjoint en charge des Affaires économiques et financières : **Monsieur SEBIKABU MUGANWA Jackson** ;

**Article 3 :**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté.

**Article 4 :**

Le Directeur de Cabinet du Gouverneur de Province est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 18/07/ 2024

**Prof. Jean-Jacques PURUSI SADIKI**

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Le Cabinet du Gouverneur de Province,

**Geneviève MIZUMBI NAMUTONDO**

*Directeur de Cabinet a.i.*

